

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 459

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 181150

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Opéra de la Ville de Saint-Etienne – Convention avec le collège Anne Frank – Convention avec le Lycée Claude Lebois - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 16/11/2018

**Compte rendu affiché le :** 27/11/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

**Absents :**

M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 459

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 181150

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Opéra de la Ville de Saint-Etienne – Convention avec le collège Anne Frank – Convention avec le Lycée Claude Lebois - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La classe à projet artistique et culturel relève des dispositifs d'éducation artistique et culturelle portés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Rectorat. Elle permet à un professeur de l'enseignement du premier ou second degré de proposer - dans le cadre à la fois de ses horaires et de ses programmes - une expérience artistique et culturelle unique et riche pour tous les élèves de la classe.

La classe à projet artistique et culturel dépasse le cadre des seuls élèves volontaires en instituant l'accès de tous au partage de la même expérience artistique.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'Opéra de la Ville de Saint-Étienne souhaite développer son action de médiation auprès d'un public le plus large possible et participer ainsi au rayonnement de l'Opéra sur son territoire.

En cela, il paraît opportun, dans le cadre du rayonnement de l'Opéra sur le territoire ligérien, de créer un partenariat avec le Collège Anne Frank et un partenariat avec le Lycée Claude Lebois afin que leurs élèves puissent bénéficier d'une action de médiation leur faisant découvrir le monde de l'Opéra – ceci dans l'objectif d'une diffusion de ses pratiques.

Il convient dès lors d'établir une convention de partenariat avec le Lycée Claude Lebois pour mener à bien un parcours chorégraphique qui concernera une classe de seconde (32 élèves) et une convention de partenariat avec le Collège Anne Frank pour mener à bien un parcours théâtral musical qui concernera une classe de 6ème (26 élèves) afin de répartir les obligations de chaque partenaire.

□ **Contenu :**

Le « parcours théâtral musical » avec le Collège Anne Frank est constitué de jours d'atelier de sensibilisation assurés par la Compagnie Halte, programmée à l'Opéra sur le spectacle de "L'Odyssée... à Vapeur".

Les engagements de la ville de Saint-Etienne sont évalués à 701,58 € Le collège Anne Frank participe financièrement pour la somme de 600 €TTC à ce parcours.

Le « parcours chorégraphique » avec le Lycée Claude Lebois est constitué de 2 jours d'atelier de sensibilisation assurés par la Compagnie Boukousou, programmée à l'Opéra sur le spectacle de Depwofondis.

Les engagements de la ville de Saint-Etienne sont évalués à 835,40 € Le lycée Claude Lebois participe financièrement pour la somme de 600 €TTC à ce parcours.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne.

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Dépenses : 1 536,98 €  
Recettes : 1 200 €

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement

Ville

Département

Région

Etat

Europe

Autres

<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	1 536,98 €					1 200,00 €
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**□ Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Saint-Étienne/Opéra et le Collège Anne Frank ci-annexée,
- approuver la convention entre la Ville de Saint-Etienne/Opéra et le Lycée Claude Lebois ci-annexée,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer lesdites conventions dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

**Décision :** Proposition adoptée

**Résultat du vote :** 46 voix pour, 8 voix contre, 2 abstention(s)

**Imputation budgétaire**

BP 2019 sous réserve de validation des crédits lors vote du BP

Dépenses : chapitre 011 - article 6288

Recettes : chapitre 77 - article 7788

**Pour Extrait,  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué**

**Marc CHASSAUBENE**